

TAXE DE SÉJOUR

TARIFS ET TAUX APPLICABLES

SUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
DES SAVOIR-FAIRE ET AUBERIVE, VINGEANNE,
MONTSAUGEONNAIS - **VERSION MISE À JOUR - 2025**

Les taux sont indiqués pour l'année en cours
et, s'ils sont déjà votés, pour l'année à venir.



Catégories d'hébergement - 2025

TARIFS ou TAUX à appliquer par personne et par nuitée

Types et catégories d'hébergement	Commnauté de Communes	Département	TOTAL
Palaces	4,00 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,08 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,06 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	3,00 %	0,30 %	3,30 % *

* Plafonné à 1,21€ par personne et par nuitée

** Pour la méthode de calcul, se référer à la page 6 du Guide pratique – Taxe de séjour.